



Institution Jeanne d'Arc

Ecole-collège-lycée

Établissement Privé Mixte sous contrat d'Association avec l'État

Règlement financier 2023-2024

1. CONTRIBUTION ANNUELLE DES FAMILLES
2. DEMI-PENSION
3. ETUDE, GARDERIE, CLUB DU MERCREDI
4. SORTIES, VOYAGES
5. ACTIVITES EXTRA-SCOLAIRES
6. ACTIONS SPECIFIQUES
7. ASSURANCES

1. CONTRIBUTION ANNUELLE DES FAMILLES

	scolarité	cotisation diocésaine	fournitures scolaires	coopérative	total
école	1 200 €	33 €	40 €	17 €	1 290 €
collège	1 797 €	49 €	40 €		1 886 €
lycée	1 869 €	49 €	40 €		1 958 €

Un pass est remis à chaque élève du collège-lycée. En cas de perte, 10 € sont facturés pour la réalisation d'un nouveau pass.

En cas de perte du carnet de correspondance (du CE1 à la Terminale), 5 € sont facturés pour la réalisation d'un nouveau carnet.

a) APEL

L'adhésion à l'APEL d'un montant de 25 € par famille est automatiquement incluse dans votre facturation. Cette cotisation est facultative. Si vous ne voulez pas adhérer à l'APEL, signifiez-le par mail à la comptabilité, (comptabilite@jamontrouge.com) avant le **mercredi 13 septembre 2023** impérativement.

b) Remises sur les frais de scolarité accordées pour les familles nombreuses

- 10% sur le 2^{ème} enfant
- 20% sur le 3^{ème} et suivants

c) Remise sur les frais de scolarité pour les parents travaillant dans l'enseignement catholique

Réduction possible de 20% maximum sur demande et sur production d'un justificatif



Institution Jeanne d'Arc

Ecole-collège-lycée

Établissement Privé Mixte sous contrat d'Association avec l'État

d) Modalités de paiement

Au mois d'octobre, la facture annuelle vous parviendra, via « Ecole Directe ».

L'acompte de 200 €, déjà versé par enfant, lors de l'inscription ou de la réinscription, sera déduit de la facture annuelle.

- **Paiement par prélèvements** : 9 mensualités

⇒ le 10 de chaque mois, d'octobre 2023 à juin 2024

- **Paiement par chèque** : 3 chèques à l'ordre d' « OGEC Jeanne d'Arc »

⇒ au début de chaque trimestre le 02/10/2023, le 08/01/2024 et 08/04/2024.

Tout trimestre commencé est dû.

e) Caisse d'entraide :

Si vous souhaitez obtenir une aide exceptionnelle : un dossier est à demander à la comptabilité et à retourner au chef d'établissement.

Pour le collège-lycée, cette aide ne pourra être attribuée qu'une fois épuisés les recours habituels (bourse départementale ou nationale).

2. DEMI-PENSION

	1 jour par semaine	2 jours par semaine	3 jours par semaine	4 jours par semaine	5 jours par semaine
école	264 €	528 €	792 €	1 056 €	1 320 €
collège	256 €	512 €	768 €	1 024 €	1 280 €
lycée	240 €	480 €	720 €	960 €	1 200 €

Principes de fonctionnement

L'inscription est faite par la famille au plus tard le **mardi 19 septembre** sur le portail Ecole Directe et pour toute l'année scolaire.

Les familles ont la possibilité de modifier le nombre de jours hebdomadaires de demi-pension à deux reprises dans l'année pour prise d'effet au trimestre suivant :

- Le lundi 4 décembre 2023
- Le lundi 11 mars 2024.

Les repas exceptionnels sont facturés 8,50 € par le passage du badge de l'enfant à la cantine.

Pour les élèves ayant un PAI et fournissant leur repas, la somme de 3,80 € est facturée aux familles.

En cas de voyage scolaire, les jours de cantine seront déduits de la facturation.

En cas d'absence de 2 semaines ou plus, les jours de cantine seront déduits de la facturation.



Institution Jeanne d'Arc

Ecole-collège-lycée

Établissement Privé Mixte sous contrat d'Association avec l'État

3. ETUDE, GARDERIE, CLUB DU MERCREDI

a) Etude, garderie primaire

1 jour par semaine	2 jours par semaine	3 jours par semaine	4 jours par semaine	5 jours par semaine
215 €	429 €	644 €	858 €	1 073 €

Etude exceptionnelle : 7,50€ (paiement par carte bancaire à l'accueil CRESP ou sur Ecole directe).

En cas de retard

A partir de 17h05, l'enfant dont la famille n'est pas venue le chercher, intégrera un groupe d'étude/garderie jusqu'à 18h00. La famille sera facturée de 7,50€.

A partir de 18h10, toute famille dont l'enfant est inscrit à l'étude/garderie fera l'objet d'une facturation supplémentaire à hauteur de 7,50€ par 1/2h de retard.

b) Club du mercredi primaire

du 6 septembre au 3 juillet 2024 (32 mercredis sur l'année)

- journée complète : 40 €
- demi-journée : 20 €

c) Accompagnement secondaire

Accompagnement atelier de français et de mathématiques (1 heure) = 13€.

4. SORTIES, VOYAGES

Ces activités font l'objet d'informations spécifiques dans le courant de l'année. Leur réalisation est conditionnée au contexte sanitaire.

Les coûts sont donnés à titre indicatif et seront précisés lors des inscriptions.

Classes	Voyages	Coût estimé
4 ^{ème} - 3 ^{ème}	échange franco-allemand	400 €
3 ^{ème}	échange franco-espagnol	450 €
5 ^{ème}	voyage en Angleterre	620 €
1 ^{ère} Spé HGGSP	Capitales européennes : 3 ou 4 jours	460 €
Tale Spé HGGSP/ LLCE	Londres	400/450€
	Projet spécifique par classe sur temps scolaire	
MS - MS/GS - GS	classe Théâtre	160 €
CM2	classe Théâtre	260 €
CE2	classe histoire	170 €
CE1	Classe Mozart	170 €
	Classes de découverte	
CM1	Classe scientifique sur le volcanisme	285 €



Institution Jeanne d'Arc

Ecole-collège-lycée

Établissement Privé Mixte sous contrat d'Association avec l'État

Pastorale

Retraite/ Pèlerinage	Niveaux concernés	Coût estimé
Retraite baptême, 1 ^{ère} communion, profession de foi (1 journée)	Plusieurs niveaux	30 €
Retraite Confirmation (1 nuitée)	4 ^{ème} - 3 ^{ème}	80 €
Pèlerinage du Rosaire, Lourdes (5 nuitées)	1 ^{ère}	470 €

5. TARIF ANNUEL DES ACTIVITES EXTRA-SCOLAIRES

	Collège / lycée	
Atelier de déclamation	Lycée	160 €
AS Fitness cross fit	Lycée	45 €
AS Acrocirque	Collège	45 €
AS tennis de table	Collège	45 €
AS futsal	Collège	45 €
Psc1	4 ^{ème}	60 €
Echecs (M. Bougey)	Collège / lycée	160 €
Backgammon (M. Ribeiro)	Collège	160 €
Certifications Anglais / Allemand / Espagnol	Collège / lycée	Inscription à l'examen
	Primaire / collège	
Théâtre (Mme Chloé Marie)	Primaire / collège	265 €
Danse	Primaire / collège	195 €
	Primaire	
Dessin	Primaire	externalisé
Atelier Anglais (Helen Doron)	Primaire	externalisé
Eveil musical	Maternelle	externalisé
Couture	Elémentaire	externalisé
Echecs	Primaire	195 €
Acrocirque	Primaire	195 €
Baby-gym	Maternelle	195 €
Jeux sportifs	CP / CE1	150 €
	CE2 / CM1 / CM2	195 €
Judo	Primaire	195 €
Multisports	Primaire	195 €
Théâtre (Mme Chloé Marie)	CP	200 €



Institution Jeanne d'Arc

Ecole-collège-lycée

Établissement Privé Mixte sous contrat d'Association avec l'État

6. ACTIONS SPECIFIQUES

Actions	Niveau	Coût
Sweat de l'établissement (contribution partielle des familles)	2 ^{nde}	30 €
Atelier prise de parole en public	6 ^{ème}	25 €
Atelier prise de parole en public	3 ^{ème}	20 €
Stage grand oral	Terminale	70 €
EARS	CM2	15 €
EARS	6 ^{ème}	25 €
EARS	4 ^{ème}	25 €
EARS	2 ^{nde}	25 €

7. ASSURANCES

Elles sont comprises dans les frais de scolarité.

- L'assurance « Responsabilité Civile » couvre les conséquences pécuniaires pouvant incomber
 - o aux élèves
 - o aux parents d'élèves lorsqu'ils sont civilement responsables de leurs enfants
 - o à toute personne exerçant une activité bénévole au sein de l'établissement Jeanne d'Arc.

- L'assurance individuelle accident est automatique du fait de l'inscription à Jeanne d'Arc. Le bénéfice de l'assurance individuelle s'étend pour l'année scolaire en cours.